Devenir mécanicien d'appareils de levage en Ontario

LÉGENDE

- Commission des normes techniques et de la sécurité — CNTS
- Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences — MTIFDC
- Métiers spécialisés Ontario — MSO
- Programme d'apprentissage — Apprenti(e)

Phase 1 : Inscription auprès de la CNTS, du MTIFDC et de MSO

Suivre l'atelier sur la sécurité de la CNTS

↓

Présenter une demande de certificat EDM-T auprès de la CNTS

↓

La CNTS délivre le certificat EDM-T

↓

Présenter une demande de formation par l'apprentissage sur le portail en ligne ou au bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

↓

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Phase 2 : Apprentissage

Accéder au registre de la norme de formation par l'apprentissage**

skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

- **Suivre la formation en classe** — 720 heures
- **Suivre la formation en milieu** — MTIFDC/MSO : 7 280 heures
- Renouveler la formation de la CNTS (tous les deux ans)
- Suivre 12 heures de formation continue (tous les deux ans)

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables.

Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé;
- Preuve des heures effectuées;
- Copie du registre dûment rempli envoyée à la CNTS.

Phase 3 : Certification auprès de MSO/MTIFDC

Présenter une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

↓

Délivrance du certificat d'apprentissage
Dernière étape pour Métiers spécialisés Ontario

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Phase 4 : Examen et certification

Contacter la CNTS pour passer l'examen de certification EDM-A

↓

Passer l'examen de certification EDM-A de la CNTS (note de passage de 70 %)

↓

La CNTS délivre le certificat EDM- A

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Version préliminaire : 2023-03-30